



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

Fraudes connexes au COVID-19

CANDIAC, le 24 mars 2020 – La Régie intermunicipale de police Roussillon désire mettre en garde la population concernant les fraudes connexes. Malheureusement, les fraudeurs profitent de la désinformation, des craintes et des incertitudes des consommateurs pour tenter de profiter de la crise et ainsi faciliter les arnaques et la cybercriminalité.

Avec l'annonce du gouvernement concernant la fermeture des commerces non-essentiels, le citoyen pourrait se laisser tenter et répondre aux appels de fraudeurs qui offrent différents services ou produits.

La Régie ne répertorie pas actuellement de hausse de ce type de dossiers, mais elle veut sensibiliser la population à se protéger contre les différentes arnaques. Tel qu'indiqué sur le site du Gouvernement du Canada, voici quelques exemples d'arnaques signalées :

Les fraudeurs se font passer pour :

- des représentants malveillants d'entreprises de nettoyage ou de chauffage :
 - Ils offrent des services de nettoyage de conduits ou des filtres à air pour vous protéger du COVID-19;
- de faux représentants d'entreprises locales et provinciales d'hydroélectricité :
 - Ils menacent de couper l'électricité pour non-paiement.
- de faux représentants de la Croix-Rouge et autres organismes de bienfaisance connus :
 - Ils offrent des articles médicaux gratuits (p. ex. masques) contre un don.
- de faux représentants des ministères du gouvernement :
 - Ils envoient des courriels de type hameçonnage sur le coronavirus;
 - Ils vous incitent par la ruse à ouvrir des pièces jointes malveillantes;
 - Ils vous amènent par la ruse à fournir des renseignements personnels et financiers de nature délicate.
- des conseillers financiers malveillants :
 - Ils vous encouragent vivement à investir dans de nouvelles actions prometteuses liées à la maladie.
 - Ils offrent une aide financière et/ou des prêts pour vous aider à survivre pendant la crise.

Communiqué: 2020-015



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

- des représentants malveillants d'entreprises privées :
 - Ils vendent des tests de dépistage rapides de la COVID-19.
 - Seuls les professionnels de la santé peuvent effectuer les tests.
 - Aucun autre test n'est authentique ou ne garanti des résultats exacts.
 - Ils vendent des produits frauduleux censés traiter ou prévenir la maladie.
 - Les médicaments non approuvés menacent la santé publique et constituent une infraction aux lois fédérales.

Si vous êtes victime d'une arnaque, il est important d'en informer le service de police en composant le 450-638-0911 et le Centre anti-fraude du Canada via leur site internet.

Pour de plus amples informations, il est possible de consulter les pages suivantes sur les sites internet du Centre anti-fraude du Canada et de l'Organisation mondiale de la santé:

<https://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/features-vedette/2020/covid-19-fra.htm>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

<https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

-30-

Section relations médiatiques
514 918-4483

Communiqué: 2020-015

Page 2